

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Elie DANAN
30 avenue de la paix
67000 Strasbourg

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 5.7 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds commerciaux ainsi que les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établissent respectivement à 59 386 K€ et 47 309 K€, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 5.7.1 et 5.7.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que de l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote en application des articles L.233-29 et L.233-30 du code de commerce vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à

la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en

cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg et Schiltigheim, le 30 avril 2024

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés



Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

5.1 Bilan en K€

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	2 147	1 448	700	369	330
Recherche et développement	9 689	6 538	3 151	1 690	1 461
Concessions, brevets, droits similaires	19 317	3 340	15 977	9 499	6 478
Fonds commercial	60 160	774	59 386	37 701	21 685
Autres immobilisations incorporelles	6,518	6,518	-	-	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 625	-	1 625	5 004	-3 379
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 519	3 704	1 815	1 375	441
Autres immobilisations corporelles	5 578	2 066	3 513	3 043	469
Immobilisations en cours	-	-	-	-	
Avances et acomptes	2 603	-	2 603	2 359	243
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	63 127	15 819	47 309	24 597	22 711
Créances rattachées à des participations	171	-	171	171	
Autres titres immobilisés	5 606	1 512	4 093	14 059	-9 966
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 405	-	1 405	1 742	-337
TOTAL (I)	176 954	35 207	141 747	101 610	40 137
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	12 933	6 568	6 365	10 120	3 755
En-cours de production de biens	-	-	-	-	
En-cours de production de services	-	-	-	-	
Produits intermédiaires et finis	3 254	241	3 012	1 587	1 425
Marchandises	18 386	4 352	14 034	15 088	1 054
Avances et acomptes versés sur commandes	1 809	-	1 809	3 328	1 519
Clients et comptes rattachés	9 105	455	8 650	17 595	8 945
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	19	-	19		19
. Organismes sociaux	-	-	-	23	23
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 923	-	1 923	6 139	4 216
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	358	-	358	508	150
. Autres	39 764	200	39 564	9 355	30 209
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	7 509	1 514	5 995	2 691	3 304
Disponibilités	12 474	-	12 474	37 846	25 372
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	8 000	8 000
Charges constatées d'avance	1 279	-	1 279	1 134	145
TOTAL (II)	108 813	13 330	95 483	113 414	-17 931
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	363	-	363	365	-2
TOTAL ACTIF (0 à V)	286 131	48 537	237 594	215 389	22 205

5.2 Bilan en K€ (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 076	1 025	51
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 704	25 596	2 108
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	111	111	-
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 579	1 582	- 3
Report à nouveau	92 150	61 309	30 841
Résultat de l'exercice	24 873	30 841	- 5 968
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	147 493	120 464	27 029
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	2 027	449	1 578
TOTAL (II)	2 027	449	1 578
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	2 101	5 858	-3 757
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	2 101	5 858	-3 757
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	61 819	44 718	17 101
. Découverts, concours bancaires	23	15	9
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	-	22 129	-22 129
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 925	10 399	1 527
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 580	1 954	-374
. Organismes sociaux	1 530	1 243	287
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	347	908	-561
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	162	237	-76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	1 172	-1 172
Autres dettes	8 248	5 442	2 806
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	-	121	-121
TOTAL (IV)	85 633	88 338	-2 705
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	341	280	60
TOTAL PASSIF (I à V)	237 594	215 389	22 205

5.3 Compte de résultat en K€

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	40 002	12 092	52 094	99 358	-47 264	-47,57
Production vendue biens	12 175	3 216	15 391	29 855	-14 464	-48,45
Production vendue services	360	2 013	2 373	9 387	-7 014	-74,72
Chiffres d'affaires Nets	52 537	17 321	69 858	138 600	-68 742	-49,60
Production stockée			504	42	463	1114,51
Production immobilisée			1 349	672	677	100,67
Subventions d'exploitation			-	282	-282	-100,00
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			7 737	3 998	3 738	93,49
Autres produits			630	1 134	-504	-44,43
Total des produits d'exploitation (I)			80 078	144 728	-64 650	-44,67
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			23 335	66 541	-43 205	-64,93
Variation de stock (marchandises)			2 024	-6 551	8 574	130,89
Achats de matières premières et autres approvisionnements			13 016	12 443	574	4,61
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-2 712	-4 366	1 654	37,89
Autres achats et charges externes			25 477	26 628	-1 151	-4,32
Impôts, taxes et versements assimilés			805	1 140	-335	-29,40
Salaires et traitements			13 363	12 015	1 348	11,22
Charges sociales			5 792	4 973	820	16,48
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 534	2 091	1 443	68,98
Dotations aux provisions sur actif circulant			11 612	3 830	7 782	203,22
Dotations aux provisions pour risques et charges			0	0		
Autres charges			1 787	930	857	92,17
Total des charges d'exploitation (II)			98 034	119 674	-21 640	-18,08
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-17 956	25 054	-43 010	-171,67
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			45 086	25 100	19 985	79,62
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			1 390	1 176	215	18,27
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 919	2 470	1 449	58,66
Différences positives de change					0	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			-	110	-110	-100,00
Total des produits financiers (V)			50 396	28 856	21 540	74,64
Dotations financières aux amortissements et provisions			6 678	13 019	-6 342	-48,71
Intérêts et charges assimilées			2 466	706	1 760	249,31
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			1 155		1 155	N/S
Total des charges financières (VI)			10 299	13 725	-3 427	-24,97
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			40 097	15 131	24 966	165,01
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			22 141	40 185	-18 043	-44,90

Compte de Résultat en K€ (suite)

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	448	165	283	171,82
Produits exceptionnels sur opérations en capital	857	1 403	-546	-38,89
Reprises sur provisions et transferts de charges	8 171	110	8 061	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	9 477	1 678	7 799	464,80
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	595	197	398	201,99
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 569	1	3 567	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 086	5 545	-2 459	-44,35
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 249	5 743	1 506	26,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 227	-4 065	6 292	-154,79
Participation des salariés (IX)	-	783	-783	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	-504	4 495	-4 999	-111,21
Total des Produits (I+III+V+VII)	139 950	175 263	-35 311	-20,15
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	115 078	144 421	-29 343	-20,32
RESULTAT NET	24 873	30 841	-5 968	-19,35
Dont Crédit-bail mobilier	913	705	208	29,50
Dont Crédit-bail immobilier				

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois (idem pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2022).

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 237 593 999 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 872 959 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24 avril 2024 par les dirigeants.

La société BIOSYNEX est depuis le 21 mars 2011 une société cotée sur un système multilatéral de négociation, EURONEXT GROWTH- Paris.

5.4 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2023, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 69,9 M€ en très forte baisse par rapport à l'exercice précédent (138,6 M€). L'activité avait bénéficié en 2022 de la contribution significative des ventes de produits de prévention et de dépistage liées à la pandémie de la Covid-19 pour environ 89%.

Au 15 décembre 2023, la fusion-absorption de la société THERADIAG par BIOSYNEX a pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 sur le plan comptable et fiscal.

La société Biosynex Swiss a versé un dividende à Biosynex en 2023 pour un montant total de 45.086K€ (soit 44.000 KCHF).

La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été annoncée le 15 février 2024.

Acquisitions et prises de participations :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société THERADIAG avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG²⁷ et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1er février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote²⁸.

Le 29 septembre 2023, BIOSYNEX a annoncé un projet de fusion-absorption de la société THERADIAG, celle-ci étant devenue effective en date du 15 décembre 2023 après l'approbation par les Assemblées Générales Extraordinaire des deux sociétés²⁹. Cette opération a entraîné la dissolution sans liquidation de la société THERADIAG.

La valeur nette de l'actif apporté s'élève à 8.449 K€ pour une prime de fusion finale de 2.108 K€. Les incidences de la fusion sont détaillées à la note 5.5.

- Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif (*) selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars³⁰.

(*) la filiale de BIOSYNEX a lancé une offre publique d'achat pour acquérir toutes les actions de CHEMBIO disponibles sur le marché. La réalisation de l'offre publique d'achat est soumise à certaines conditions, notamment l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au moins une majorité du nombre total d'actions en circulation de CHEMBIO et d'autres conditions habituelles. Une fois l'offre d'achat réussie, la filiale d'acquisition de BIOSYNEX sera fusionnée dans CHEMBIO, et toutes les actions ordinaires restantes de CHEMBIO seront annulées au même prix que l'offre publique d'achat, soit 0,45 \$ par action

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023³¹.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023³².

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023³³.

Le 27 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé la finalisation de l'acquisition et la fusion de l'acquéreur avec CHEMBIO. À la suite de la fusion, CHEMBIO est devenue une filiale indirecte à 100 % de BIOSYNEX³⁴.

²⁷ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁸ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1er février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

²⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 18 décembre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 1er février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³¹ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³² Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³³ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 27 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société

- Dans le cadre de l'accélération de son développement à l'international, BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN qui était le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19. La société a été renommée BIOSYNEX IBERICA.
- La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST (fournisseur historique de BIOSYNEX pour les Tests de Diagnostic Rapide – TDR-) à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. L'objectif de cette joint-venture est de concevoir, fabriquer et commercialiser à destination exclusive du Groupe BIOSYNEX des TDR.
- BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISED³⁵. Par cette opération, NESTLE HEALTH SCIENCE ainsi que les autres actionnaires, employés, anciens employés et investisseurs qui représentaient un bloc de 57,33% du capital ont cédé l'intégralité de leurs titres en contrepartie d'un paiement initial immédiat, d'un paiement différé dû le 28 décembre 2023 et d'un complément de prix qui sera versé sous réserve de l'obtention des autorisations de commercialisation de la FDA. Le complément de prix a été payé en octobre 2023 suite à l'obtention des autorisations FDA ³⁶.
- La filiale américaine de BIOSYNEX, CHEMBIO Diagnostics Inc, a signé le 20 juillet 2023 un contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc., société de droit du Delaware basée à Carlsbad, Californie, en contrepartie d'un paiement total en numéraire³⁷.

QUALIGEN Inc. est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation d'une plateforme d'immunoanalyse Fastpack® commercialisée en Europe et aux Etats-Unis. Cette plateforme est marquée CE et approuvée par la FDA (enregistrements 510k). Elle utilise le principe de la chimiluminescence, ce qui lui confère une excellente sensibilité. Ce système permet des dosages au coup par coup et propose des applications en hormonologie et en cancérologie. Fastpack® est notamment utilisé dans les cabinets d'urologues et dans les centres de santé masculine aux USA.

- La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société a été annoncée le 15 février 2024. La société a été exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

Contrats conclus avec les filiales

Avec THERADIAG :

En date du 6 juillet 2023, la Société a conclu une convention de prestation de service en matière d'assistance de production et une convention de prestation de service en matière en matière réglementaire - assurance – qualité avec la société THERADIAG.

Acquisition de marques

BIOSYNEX a acquis en date du 8 juin 2023 l'activité de soins oculaires des LABORATOIRES INNOXA³⁸. Le périmètre inclut une gamme complète de produits de soin (sprays, collyres, etc) afin de traiter les yeux irrités, rouges ou fatigués et des produits de nettoyage pour lentilles de contact et lunettes. Cette acquisition permet à BIOSYNEX de renforcer la Division Pharmacie du Groupe (BIOSYNEX Pharma) et lui ouvre un nouveau marché, tant en France qu'à l'International dans le domaine de la sécheresse oculaire.

Rachat d'actions

Lors de sa réunion en date du 7 février 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022, a décidé d'autoriser la Société à intervenir sur ses propres actions, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. La Société est autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, soit un montant maximal de 1 025 258 actions sur la base du capital social actuel, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la

³⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 3 octobre 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 21 juillet 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³⁸ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

Société peut être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 à cent cinquante (150) euros par action. La seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 a limité le montant consacré au rachat des actions propres de la Société à un montant de 45 000 000 €.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions s'élève à 316 993.

5.5 Incidence de la fusion avec la société THERADIAG

La fusion avec la société THERADIAG a été réalisée en date du 15 décembre 2023.

La valeur nette de l'actif apporté s'élève à 8.449 K€ pour une prime de fusion finale de 2.108 K€.

Les tableaux ci-dessous détaillent les incidences de cette opération sur le bilan et le compte résultat.

- Incidences sur le bilan :

ACTIF	15/12/2023	PASSIF	15/12/2023
<u>Actifs immobilisés</u>		<u>Capitaux propres</u>	
Immobilisations incorporelles nettes	3 394	Augmentation de capital Biosynex	48
Création d'un mali de fusion	13 250	Prime de fusion Biosynex	2 108
Immobilisations corporelles nettes	220	Réserves	0
Immobilisations financières	359	Report à nouveau	0
Annulation des titres Théradiag détenus par Biosynex	-19 539	Résultat Théradiag jusqu'à la date de fusion	1 669
TOTAL I	- 2 316	TOTAL I	3 825
		<u>Provisions pour risques et charges</u>	
		Provisions pour risques & charges	0
<u>Total Actif Circulant</u>		TOTAL II	-
Stocks	2 446	<u>Dettes</u>	
Créances clients et comptes rattachés	1 729	Dettes financières	0
Autres créances	185	Emprunts & dettes assimilées	2 447
Disponibilités	6 405	Fournisseurs et comptes rattachés	1 247
		Dettes fiscales et sociales	930
		Autres dettes	0
TOTAL II	10 765	TOTAL III	4 624
ACTIF I à II	8 449	TOTAL PASSIF I à III	8 449

- Incidences sur le compte de résultat :

CHARGES	15/12/2023	PRODUITS	15/12/2023
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	-188	Ventes de marchandises	12 344
Achats de matières premières	1 060	Production vendue de biens	2
Autres achats et charges externes	5 759	Production vendue de services	719
Impôts et taxes	242	Production immobilisée	840
Charges de personnel	4 535	Autres produits	420
Dotations aux amortissements	705		
Autres charges	424		
TOTAL I	12 537	TOTAL I	14 325
Charges financières		Produits financiers	
Frais financiers	69	Produits fin. Divers	50
TOTAL II	69	TOTAL II	50
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Malis rachat d'actions propres	2	Autres produits exceptionnels	145
Autres charges exceptionnelles	453		
TOTAL III	455	TOTAL III	145
Impôts sur les sociétés		Impôts sur les sociétés	
		CIR	210
TOTAL IV	-	TOTAL IV	210
TOTAL I à IV	13 061	TOTAL I à IV	14 730
Résultat de l'exercice (bénéfice)	1 669	Résultat de l'exercice (perte)	

5.6 Evénements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital postérieure à la clôture.

Discussions en cours avec les partenaires financiers pour un réaménagement de la dette existante suite à un bris de covenants financiers à venir

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Prises de participation et de contrôle

PROCISEDX

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société PROCISEDX, détenue à 100% par BIOSYNEX, a été cédée à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024.

CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe, la société CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY, détenue à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC, a été cédée à BIOSYNEX avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Sa dénomination sociale a été changé en BIOSYNEX TECHNOLOGIES en date du 13 mars 2024.

BIOSYNEX NORDIC

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (ex BIOSYNEX NORDIC) signé en décembre 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 4 avril 2024).

5.7 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28-2) et avec le règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-3 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (1),
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

(1) A fin décembre 2023, la trésorerie de la Société est de 20 M€ contre 48,5 M€ à fin décembre 2022. Les dettes financières auprès d'établissements de crédit s'élèvent à 61,8 M€, dont 46,2 M€ liés à un financement syndiqué (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving).

Afin de poursuivre les investissements nécessaires à sa transformation et la transition vers son nouveau business model, le groupe devra faire appel à de nouveaux financements externes. Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de sa structure de financement. A ce titre, la Société travaille actuellement à la recherche de nouveaux financements dont la forme reste à définir (capitaux propres / quasi capitaux propres) et qui pourraient avoir un impact dilutif en capital.

Par ailleurs, (i) La Société ne respecte pas, au 31 décembre 2023, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26, 2 M€ (cf 5.8.6 de l'annexe) et (ii) elle doit rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer (échéance initiale au 2 janvier, repoussée suite accord des prêteurs au 31 mars puis au 30 avril). Le non-respect de ces dispositions contractuelles permet potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26, 2 M€ et, à compter du 30 avril, le crédit revolving de 20 M€. La trésorerie actuelle ne permettrait pas de faire face à ces dettes si elles étaient exigées.

La Société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report de la période de remboursement du crédit revolving. Un réaménagement des dettes existantes liées au contrat syndiqué (46,2 M€) est également à l'étude (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants).

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2024 et des projections de son plan stratégique 2024-2028 reposant sur les hypothèses structurantes suivantes :

- Aboutissement favorable des recherches de financement ;
- Aboutissement favorable des discussions sur l'obtention de waivers et la consolidation du crédit revolving.
- Réalisation des objectifs commerciaux du budget 2024/2025 et des objectifs de rentabilité et de CAPEX.

Bien que la Société soit confiante sur la réalisation de ces hypothèses structurantes, aucune assurance ne peut être donnée à cet égard. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Dans le cas où une ou plusieurs des hypothèses mentionnées ci-dessus ne se réalisaient pas, la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et régler ses passifs dans le cadre normal de son activité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

5.7.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **frais d'établissement** comprennent les frais d'augmentation de capital, ils sont amortis sur une durée de 5 années.

Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les **frais d'acquisition des titres de participation** font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 années le cas échéant.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes retenues ont été les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 02 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Les **fonds de commerce** ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Le poste comprend les malis techniques de fusions qui représentent l'écart négatif entre l'actif reçu et la valeur comptable de la participation pour la part reclassée en fonds commercial.

L'entité BIOSYNEX France se décompose en 2 unités génératrices de trésorerie (UGT) : la « PHARMA » et le « DIAG » au niveau desquelles sont réalisées les tests d'impairment (dépréciation d'actifs), les fonds de commerce pouvant être rattachés à l'une ou l'autre de ces 2 UGTs.

La mention PHARMA comme « Pharmacie », anciennement dénommée « OTC » (Over-The-Counter), concerne les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service.

La mention DIAG comme « Diagnostic », anciennement dénommée « PRO » (professionnel) concerne les produits destinés aux professionnels de la santé.

FONDS DE COMMERCE / MALIS	Date d'acquisition	TOTAL	Dont PHARMA	Dont DIAG
CLIENTELE BSD		752		752
FONDS DECTRA 2014 ET AVANT		705	705	
MALI TUP HECOMED	01/11/2015	232	232	
MALI FUSION ALL DIAG	31/12/2015	8 234		8 234
MALI FUSION MAGNIEN	30/06/2016	1 174	1 174	
FONDS DUMOUBE + FRAIS	01/07/2016	3 402		3 402
RACHAT CARTES ET FONDS	31/12/2016	169	169	
MALI FUSION DECTRA	31/12/2016	8 276	8 276	
MALI FUSION SR2B + FRAIS	10/08/2017	174	-	174
RACHAT CARTES	31/12/2018	26	26	
FONDS VISIONMED + FRAIS	31/12/2019	4 567	4 567	
RACHAT CARTES	31/12/2019	261	261	
RACHAT CARTES	31/12/2020	145	145	
FONDS ENALEES + FRAIS	29/12/2021	2 620		2 620
RACHAT CARTES	31/12/2021	28	28	
FRAIS ACQUISITIONS ACTIONS PRIMADIAG	30/03/2022	1		1
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE + FRAIS	13/04/2022	4 084	4 084	
ENALEES EARN OUT	01/07/2022	50		50
ENALEES EARN OUT	12/08/2022	50		50
PARKITO EARN OUT	31/12/2022	3 000	3 000	
ENALEES EARN OUT	31/12/2022	100		100
RACHAT CARTES	31/12/2022	35	35	
RAN THERADIAG		390		390
FONDS INNOXA + FRAIS	08/06/2023	4 784	4 784	
ENALEES TRANSFERT DE PRODUCTION	29/06/2023	100		100
INNOXA EARN OUT	30/06/2023	3 250	3 250	
MALI FUSION THERADIAG	15/12/2023	13 410		13 410
RACHAT CARTES	31/12/2023	141	141	
			30 875	29 285
			TOTAL BRUT PHARMA+DIAG	60 160
			DEPRECIATION	774
			TOTAL NET PHARMA + DIAG	59 386

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les fonds de commerce sont ainsi affectés soit à l'UGT PHARMA, soit à l'UGT DIAG EMEA. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2023 la valeur nette comptable des deux unités génératrices de trésorerie s'élève à 109,6 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 46,3 M€
- DIAG EMEA : 63,3 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 10,8%
- Taux de croissance à l'infini : 2%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2023.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Valeur d'utilité DIAG EMEA (en M€)		Taux de croissance			Valeur d'utilité PHARMA (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%			1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,30%	107,6	113,2	119,6	Taux d'actualisation	10,30%	63,3	66,3	69,8
	10,80%	100,7	105,7	111,2		10,80%	59,5	62,2	65,2
	11,30%	94,6	99,0	103,8		11,30%	56,1	58,5	61,1

5.7.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Les bases des tests de dépréciations des titres de participation sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des écarts d'acquisition en consolidation.

5.7.3 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art. 321-22. al.2 PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que de la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expiration sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

5.7.4 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est décomptabilisée pour refléter la nature juridique de la cession.

5.7.5 Opérations libellées en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes : Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le classement des écarts de change sur dettes et créances commerciales est en résultat d'exploitation et non plus en financier, et ceci suivant le PCG selon règlement ANC n°2015-05 applicable.

5.7.6 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation par des tiers.

5.7.7 Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2023, BIOSYNEX a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 308.679 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 26.647 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7% jusqu'à 49 ans, 0% à partir de 50 ans
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 3,45%

5.7.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Un détail des charges et produits exceptionnels est donné en note de bas de tableau.

5.7.9 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

5.8 Autres informations

5.8.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Description	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	144 630 €
- Honoraires facturés au titre des attestations et autres rapports	36 425 €
TOTAL	181 055 €

5.8.2 Immobilisations en K€

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	5 192	-	6 644
Autres immobilisations incorporelles	53 396	-	33 215
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 145	-	2 380
Autres installations, agencements, aménagements	2 507	-	1 434
Matériel de transport	24	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 356	-	373
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	2 359	-	3 765
TOTAL	67 979	-	47 810
Participations évaluées par équivalence	-	-	-
Autres participations	37 299	-	25 999
Autres titres immobilisés	14 059	-	11 086
Prêts et autres immobilisations financières	1 742	-	656
TOTAL	53 100	-	37 741
TOTAL GENERAL	121 079	-	85 551

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Rév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement	-	-	11 836	-
Autres immobilisations incorporelles	5 503	-	81 108	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5	-	5 519	-
Autres installations, agencements, aménagements	-	-	3 940	-
Matériel de transport	22	-	2	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	93	-	1 636	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	3 521	-	2 603	-
TOTAL	9 144	-	106 645	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	-	63 299	-
Autres titres immobilisés	19 539	-	5 606	-
Prêts et autres immobilisations financières	992	-	1 405	-
TOTAL	20 532	-	70 310	-
TOTAL GENERAL	29 676	-	176 954	-

5.8.3 Amortissements en K€

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Éléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement	3 133	4 853	-	7 986
Autres immobilisations incorporelles	808	2 558	20	3 346
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 770	1 935	1	3 704
Autres installations, agencements, aménagements	463	752	-	1 215
Matériel de transport	24	-	22	2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	356	585	93	848
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL	6 555	10 683	136	17 102

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche et développement	4 853	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 558	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 935	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	752	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	585	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-
TOTAL	10 683	-	-	-	-

5.8.4 Provisions en K€

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	-	-	-	-
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change	365	363	365	363
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions (1)	5 493	327	4 082	1 738
TOTAL Provisions	5 858	690	4 447	2 101
Sur immobilisations incorporelles	384	390		774
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation (2)	12 531	3 288	-	15 819
Sur autres immobilisations financières (3)	-	1 512	-	1 512
Sur stocks et en-cours	5 050	13 920	7 809	11 161
Sur comptes clients	163	306	13	455
Autres dépréciations (4)	3 555	1 714	3 555	1 714
TOTAL Dépréciations	21 681	21 130	11 377	31 435
TOTAL GENERAL	27 539	21 820	15 823	33 536
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		12 057	3 733	
- financières		6 678	3 919	
- exceptionnelles		3 086	8 171	

(1) La dotation de l'exercice correspond à la provision pour risques et charges liée au rappel de produits

(2) L'augmentation de la provision sur les titres de participation correspond à la dotation sur les actions PRIMADIAG pour 1.468K€ et à la provision sur les titres AVALUN pour 1.820K€

(3) L'augmentation sur les autres immobilisations financières correspond à la dotation sur les actions propres 512K€ et sur les obligations Primadiag 1.000K€.

(4) Les autres dépréciations correspondent à la provision sur les actions NOVACYT

▪ Test d'impairment sur les titres de participation :

Des tests d'impairment ont été menés sur les titres des sociétés PROCISEDIX, CHEMBIO et AVALUN. Seuls les résultats du test d'AVALUN ont nécessité la constatation d'une dépréciation complémentaire pour 1 820 K€.

▪ Autre risque non provisionné :

A la suite d'une enquête administrative, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a notifié un grief à la société relatif à un retard allégué de publication d'une information privilégiée au début de la pandémie Covid-19. A ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre de la société. Une audience devant la commission des sanctions de l'AMF se tiendra le 2 mai 2024. Une mise à jour de cette procédure sera faite dans le cadre du prochain rapport semestriel.

5.8.5 Etat des créances en K€

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	171		171
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 405		1 405
Clients douteux ou litigieux	245	245	
Autres créances clients	8 860	8 860	
Créances représentatives de titres prêtés		-	
Personnel et comptes rattachés	19	19	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	1 923	1 923	
- T.V.A.	358	358	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	229	229	
- Divers	-	-	
Groupe et associés	38 769	38 769	
Débiteurs divers	766	766	
Charges constatées d'avance	1 279	1 279	
TOTAL GENERAL	54 025	52 448	1 576
Montants des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

5.8.6 Etat des Dettes en K€

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an - 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				-
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1) :				-
- à 1 an maximum	23	23		
- plus d'un an	61 819	5 021	56 329	469
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	11 925	11 925		
Personnel et comptes rattachés	1 580	1 580		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 530	1 530		
Etat et autres collectivités publiques :		-		
- Impôts sur les bénéfices		-		
- T.V.A.	347	347		
- Obligations cautionnées	-	-		
- Autres impôts et taxes	162	162		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-		
Groupe et associés	-	-		
Autres dettes	8 248	8 248		
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL GENERAL	85 633	28 835	56 329	469
Emprunts souscrits en cours d'exercice	21 923			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 018			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

(1) Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2023, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ sur ce financement syndiqué (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving) qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettent pas à la Société de respecter les ratios à cette date, le ratio de levier ressortant à - 2,24 et le ratio de couverture du service de la dette à - 2,83.

Des discussions ont été initiées avec le pool bancaire afin d'obtenir un waiver pour sursoir aux conséquences du bris des covenants et pour obtenir un délai supplémentaire pour satisfaire l'obligation de clean down du crédit revolving. Parallèlement, Biosynex a mandaté une banque d'affaires pour l'accompagner dans l'aménagement et le renforcement de la structure de financement du Groupe (se référer également à la note 5.7).

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'établissement des comptes annuels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué a été reclassée en dette court terme au 31 décembre 2023 pour un montant de 26,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire et sur sa capacité à refinancer sa structure de financement, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire, ni qu'elle parviendra à refinancer sa dette.

5.8.7 Frais d'établissement en K€

(Articles R. 123- 195 et R. 123- 196 du Code de Commerce)

	Valeurs nettes	Taux d'Amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	700	20%
TOTAL	700	20%

5.8.8 Frais de recherche appliquée et de développement en K€

Désignation	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
R & D (durée exprimée en mois)	8 242	5 964	2 278	De 24 à 60 mois
Total	8 242	5 964	2 278	

5.8.9 Fonds commercial en K€

(Articles R. 123- 195 et R. 123- 196 du Code de Commerce)

Éléments constitutifs du fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant des dépréciations
Achat clientèle internationale à Biosynex GmbH	502	-	-	138
Achat clientèle domestique à Biosynex GmbH	250	-	-	75
Achat clientèle Biosynex GmbH	48	-	-	-
Mali technique de fusion ALL DIAG	-	-	8 234	-
Mali technique de fusion MAGNIEN	-	-	1 174	-
Fonds de commerce FUMOUIZE	3 200	-	-	-
Droits enregistrements FDC FUMOUIZE	155	-	-	-
G & Associés - frais acq. FUMOUIZE	47	-	-	-
Mali technique fusion DECTRA PHARM	-	-	8 276	-
Fonds apportés suite fusion DECTRA PHARM	-	-	805	-
Fonds divers	-	-	21	-
Mali technique TUP HECOMED	-	-	232	-
Mali fusion SR2B	-	-	159	-
Frais acquisition SR2B	15	-	-	-
Achat clientèle Agence MBG	12	-	-	-
Achat clientèle MOURET	14	-	-	-
Achat clientèle NEIGE	16	-	-	-
Achat clientèle BRIOS V.	10	-	-	-
Achat clientèle BRZOZKA	3	-	-	-
Achat clientèle BRIOS J-C	30	-	-	-
Achat clientèle RAVIER	28	-	-	-
Achat clientèle POISSON	60	-	-	-
Achat clientèle SYMBOISE	36	-	-	-
Achat clientèle ETC	10	-	-	-
Achat clientèle MULTIPHARM	68	-	-	-
Tellus - frais acq. VISIONMED	8	-	-	-
Droits enregistrement FDC VISIONMED	208	-	-	-
Fonds de commerce VISIONMED	4 350	-	-	-
Achat clientèle BRIOS V.	17	-	-	-
Achat clientèle BRIOS JC.	52	-	-	-
Achat clientèle ALPHADEL	59	-	-	-
Achat clientèle AGENCE BK	13	-	-	-
Achat clientèle VIDIS	4	-	-	-
Fonds de commerce ENALEES	2 500	-	-	-
Droits enregistrements FDC ENALEES	120	-	-	-
Achat clientèle BILLAUD	7	-	-	-
Achat clientèle HENDRYCKS	7	-	-	-
Achat clientèle SCHUEREMANS	15	-	-	-
Frais acquisition actions Primadiag	1	-	-	-
Achat fonds de commerce Parakito	-	-	-	-
Earn out Parakito	3 000	-	-	-
Achat clientèle Vidis	20	-	-	-
Achat clientèle Pg distribution	15	-	-	-
Enalees Earn out	200	-	-	-
Fonds de commerce Parakito	4 084	-	-	-
Theradiag	390	-	-	390
Achat clientèle Conilleau	45	-	-	-
Achat clientèle Ludis	13	-	-	-
Achat clientèle Deficom	16	-	-	-
Achat clientèle Ganneau Lacotte	32	-	-	-
Achat clientèle Coverdis	10	-	-	-
Achat clientèle Beauquis	18	-	-	-
Achat clientèle Aapp	6	-	-	-
Fonds de commerce Innox	4 456	-	-	-
Droits enregistrements Innox	327	-	-	-
Enalees Transfert de production	100	-	-	-
Mali fusion Theradiag	13 410	-	-	-
Innox Earn out	3 250	-	-	-
TOTAL	41 259	-	18 901	603

5.8.11 Détail des charges à payer et avoirs à établir en K€

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Sur emprunts obligataires convertibles	-	-
Sous total	-	-
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Sur autres emprunts obligatoires	-	-
Sur emprunts auprès des établissements de crédit	200	4
Sur banque	23	14
Sur concours bancaires courants	-	-
Sous total	224	19
Emprunts et dettes financières divers		
Sur dépôts et cautionnements reçus	-	-
Sur participation des salariés aux résultats	-	-
Sur emprunts et dettes assortis de conditions particulières	-	-
Sur autres emprunts et dettes assimilées	-	-
Sur dettes rattachés à des participations	-	-
Sur Associés, comptes courants	-	-
Sur Associés, opérations faites en commun et en GIE	-	-
Sous total	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Sur fournisseurs - factures non parvenues	3 505	4 784
Sur fournisseurs d'immobilisations	-	1 172
Sur fournisseurs - Intérêts courus	-	-
Sous total	3 505	5 956
Dettes fiscales et sociales		
Sur personnel - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur dettes provisionnées pour congés à payer	949	645
Sur dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	783
Sur autres charges à payer	602	493
Sur organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges sociales sur congés à payer	265	244
Sur autres charges à payer	390	186
Sur état- Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges fiscales sur congés à payer	-	-
Sur charges à payer	28	187
Sous total	2 234	2 537
Autres dettes (dont avoirs à établir)		
Sur rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	115	47
Sur débiteurs et créditeurs divers	-	-
Sous total	115	47
TOTAL GENERAL	6 078	8 560

5.8.12 Détail des charges et produits constatés d'avance en K€

Répartition par secteur d'activité	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	1 279	-
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	1 279	-

5.8.13 Détail des charges et produits financiers en K€

	N	N-1
Escomptes obtenus	169	218
Revenus des titres de participations	45 086	25 100
Produits financiers divers	1 221	1 067
Reprise prov risques et charges financières	365	220
Reprise prov dépréciation VMP	3 555	-
Reprise prov immos financières	-	2 250
Total produits financiers	50 396	28 856
Intérêts sur emprunts	2 013	393
Intérêts bancaires	17	12
Intérêts sur créances et cc	340	-
Escomptes accordés	3	141
Autres charges financières	1 249	160
Dotations prov risques et charges financières	363	365
Dotations prov immos financières	6 314	12 655
Total charges financières	10 299	13 725
TOTAL RESULTAT FINANCIER	40 097	15 131

*La dotation aux provisions sur les immobilisations financières correspond à :

- la dépréciation des titres Primadiag (1,5 M€)
- la dépréciation des obligations convertibles Primadiag (1 M€)
- la provision sur les titres de la société NOVACYT (1,5 M€)
- la provision sur actions propres (0,5 K€)
- la provision sur titres AVALUN (1,8K€)

5.8.14 Détail des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	31	17
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1	4
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0	14
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	563	162
Charges sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)		
Sous-total	595	197
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	3	1
Sous-total	3	1
Sur opérations exceptionnelles		
Charges exceptionnelles diverses	3 566	-
Reprises sur provisions, transfert de charges		
Dotations aux provisions exceptionnelles	3 086	5 545
Sous-total	3 086	5 545
Total charges exceptionnelles	7 249	5 743

Produits exceptionnels

	N	N-1
Sur opérations de gestion		
Autres produits exceptionnels	150	64
Produits sur exercices antérieurs (en cours d'exercice seulement)	299	101
Sous-total	448	165
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles		-
Immobilisations corporelles	6	3
Quote part des subventions investissements	840	-
Produits exceptionnels divers	12	1 400
Sous-total	857	1 403
Dotations aux amortissements et provisions		
Reprises sur provisions exceptionnelles	8 171	110
Total produits exceptionnels	9 477	1 678
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 227	- 4 066

5.8.15 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 252 580	0,10 €
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	508 290	0,10 €
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0,10 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 760 870	0,10 €

5.8.16 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises	52 093 585	99 357 997
Ventes de produits finis	15 391 724	29 855 252
Prestations de services	2 373 075	9 386 757
TOTAL	69 858 384	138 600 006
Répartition par marché géographique	Montant	Montant
France	52 537 435	118 834 298
Etranger	17 320 949	19 765 708
TOTAL	69 858 384	138 600 006

5.8.17 Crédit-bail mobilier

	Installations, matériel et outillages
Valeur d'origine	4 616 672
Amortissements :	
- Cumuls exercices antérieurs	1 210 449
- Dotations de l'exercice	798 677
TOTAL	2 607 547
Redevances payées :	
- Cumuls exercices antérieurs	1 681 880
- Exercice	1 068 828
TOTAL	2 750 709
Redevances restant à payer :	
- à 1 an au +	675 493
- à + d'1 an et 5 au +	1 334 148
- à + de 5 ans	0
TOTAL	2 009 640
Valeur résiduelle :	
- à - d'1 an	17 507
- à 1 an au +	0
- à + d'1 an et 5 au +	26 682
- à + de 5 ans	0
TOTAL	44 188
Montant pris en charge dans l'exercice	1 054 421

5.8.18 Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	-
Effets escomptés non echus	-
Engagement auprès du factor	5 290
Avals et cautions	-
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	132
Engagements de crédit-bail immobilier	-
Baux commerciaux - Loyers annuels	157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	309
Autres engagements donnés :	
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	177
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 072
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	762
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	254
Nantissement Enalees	-
Nantissement sur les titres Bhr au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 100
Nantissement sur les titres Doc2u au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	570
Nantissement sur les titres Biosynex Pharma Benelux / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	9 600
Garantie BNP sur le fonds Innoxia	2 350
Swap de taux crédit syndiqué	
Nantissement sur les titres Bigix au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale	2 100
Option pour le rachat (put) du solde des titres Bhr	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres Biosynex Nordic	NC
Garantie à première demande en faveur de Temsys (ALD)	75
Nantissement sur fonds de commerce	
Nantissement sur crédit bail	
KBC - Garantie D-side village Biosynex Pharma Benelux	
Change à terme selon détail annexé	
Commandes fermes	
Change à terme selon détail annexé	
TOTAL	38 316
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	32 428
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	124
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans	53
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	780
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	750
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres Bhr, Bigix, Doc2u, Biosynex Nordic et Biosynex Iberica	NC
Change à terme selon détail annexé	
TOTAL	3 627
Dont concernant :	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
Dont engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	-

Autres engagements reçus :

Change à terme pour 13 500 M\$ avec pour contrevaieur 12 230 M€ selon le tableau ci-dessous :

Banques	Montants K\$	Valeur K€
BNP	0	0
BP	8 500	7 721
CIC	0	0
MONEX	5 000	4 508
TOTAL	13 500	12 230

Contrat d'affacturage : depuis 2017, la société a signé un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ». Au 31 décembre 2023, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 5 281 783 euros. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2023 est le suivant :

Classement	N° de compte	Détail Factor	31/12/2023	31/12/2022
Actif immobilisé	275001	FONDS DE GARANTIE FACTOR	584 292	991 457
Actif clients	411002	AFFACTURAGE	- 5 884 656	- 4 603 794
Actif clients	467001	CCV - FACTOR	-	-
Actif clients	467007	REB-FACTOR	18 581	685 957
Total engagement Factor			- 5 281 783	- 2 926 380

5.8.19 Dettes garanties par des suretés réelles

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

	Montant garanti 2023	Montant garanti 2022
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	177 306	323 503
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine.	3 072 146	3 924 941
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	762 171	991 752
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	253 997	455 261
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	11 368 239	11 368 239
Nantissement sur les titres Bigix au profit de la Caisse d'épargne	2 099 500	2 099 500
Garantie à première demande en faveur ed Temsys (Ald)	75 000	75 000
TOTAL	17 808 359	19 238 196

5.8.20 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt en K€

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
Autres :	
TOTAL	

Allègements de la dette future d'impôts	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	1 468
Participation des salariés	-
Organic	87
Ecart de conversion passif	341
Autres :	
TOTAL	1 895

Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

5.8.21 Rémunération des dirigeants en K€

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES	Montant en K€
- des organes d'administration (jetons de présence) *	40
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	
TOTAL	40

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération de la Direction dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

* n'intègre pas les rémunérations allouées aux administrateurs de Theradiag, société fusionnée en date du 15 décembre 2023 mais avec une rétroactivité comptable au 01 janvier 2023

5.8.22 Effectif moyen

	Personnel salariés N	Personnel salariés N-1
Effectifs	292	228
TOTAL	292	228

Commentaires : Cet effectif comprend les apprentis, au nombre de 8.

5.8.23 Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Capital en milliers de devises	Capitaux propres autres que le capital en milliers de devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus nette en milliers d'euros
Filiales (plus de 50%)									
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	31	NC	31	NC	100%	3 431	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	86	7 440	86	7 440	100%	89	89
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	3 500	356	3 500	356	100%	3 500	3 500
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	10	-	10	-	100%	10	10
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	38	-63	46	-74	81%	2 203	2 203
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	10	-230	10	-230	100%	2 100	2 100
Avalun SAS	France	EUR	143	-5 107	143	-5 107	100%	11 500	580
Doc2u SAS	France	EUR	286	-474	286	-474	100%	1 700	1 700
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	400	-282	54	-38	75%	711	711
ProciDx Inc	Etats-Unis	USD	28 627	-34 669	26 342	-31 810	100%	20 756	20 756
Rhogen	Espagne	EUR	3	95	3	95	80%	1 050	1 050
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	2	442	2	400	100%	15 534	15 534
Participations (entre 10 et 50%)									
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	8 516	39	1 085	5	49%	545	545
Primadiag SAS*	France	EUR	758	NC	758	NC	23,24%	1 468	0
Autres participations									
N/A									

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat du dernier exercice clos en milliers de devises	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos en milliers de devises	Dividendes en milliers d'euros encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)							
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	-	-	NC	-	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	-	-	-2 439	8 804	45 086
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	-	-	-764	1 406	-
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	-	-	-	-	-
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	700	-	-28	4 283	-
Bigix Pharma Srl	Italie	EUR	-	-	-716	1 986	-
Avalun SAS	France	EUR	9 421	-	-3 298	627	-
Doc2u SAS	France	EUR	1 094	-	-626	260	-
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	900	-	-3 932	1 425	-
ProciDx Inc	Etats-Unis	USD	6 595	-	-5 178	559	-
Rhogen	Espagne	EUR	620	-	-138	465	-
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	19 039	-	0	0	0
Participations (entre 10 et 50%)							
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	-	-	-1 026	0	-
Primadiag SAS	France	EUR	1 217	-	NC	NC	-
Autres participations							
N/A							

* Sociétés en cours de liquidation sans informations financières disponibles

5.8.24 Variation des capitaux propres

	N	N-1
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	120 464 387	131 833 245
- Distributions		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	120 464 387	131 833 245
Variations du capital social	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions règlementées	-	-
Variations des autres postes	-	-
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	120 464 387	131 833 245
Variations du capital social	50 829	- 88 276
Variations du compte de l'exploitant	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 107 635	- 21 677 843
Variations des écarts de réévaluation	-	-
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	- 2 890	16 583
Variations des réserves réglementées	-	-
Variations du report à nouveau		34 481 672
Variations des subventions d'investissement et des provisions règlementées		-
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)		- 54 942 045
Variation en cours d'exercice	2 155 574	- 42 209 909
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	122 619 961	89 623 336
Résultat de l'exercice	24 872 959	30 841 051
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	147 492 921	120 464 387

Le capital social est composé de 10 760 087 actions d'un nominal de 0,10 Euros, dont 3 762 330 actions bénéficient d'un droit de vote double.

5.8.25 Détail des capitaux propres au 31/12/2023 :

Libellé	EXERCICE	EXERCICE
	2023	2022
Capital	1 076 087	1 025 258
Prime d'émission	6 574 425	6 142 974
Prime de fusion	17 286 642	15 610 458
Boni de fusion	103 820	103 820
Bons de souscription d'actions	3 738 725	3 738 725
Réserve légale	111 353	111 353
Autres réserves	1 579 340	1 582 230
Report Nouveau (Créditeur)	92 149 569	61 308 518
Report Nouveau (Débiteur)	-	-
Résultat	24 872 959	30 841 051
Amortissement dérogatoire		
TOTAL	147 492 921	120 464 387

5.8.26 Parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Avec M. Mickael Abensur (fils de Monsieur Larry ABENSUR)

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX et M. Mickael Abensur ont conclu un contrat de prestations de services liées aux conseils et accompagnement dans l'organisation et la mise en place technique en matière de systèmes et logiciels informatiques et à l'accompagnement lors des opérations de développement auprès des fournisseurs de solutions informatiques et instruments POC menées par BIOSYNEX pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction moyennant la somme de 500 euros HT et hors frais par jour d'intervention. Dans le cadre de ce contrat de prestation de services, M. Mickael ABENSUR a facturé la somme de 10 000 € au titre de l'exercice 2023.

Contrat d'acquisition des titres ProciseDx Inc

Personnes concernées : M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société ALA Financière, M. Thomas LAMY, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AJT Financière, M. Thierry PAPER, Directeur Général Délégué et administrateur de BIOSYNEX et gérant de la société AXODEV

Le 9 juin 2023, la société BIOSYNEX SA a acquis l'ensemble des titres de la société PROCISEDx, y compris ceux détenus par ALA Financière, AJT Financière et AXODEV qui avaient été souscrits lors d'une augmentation de capital de la société le 17 juillet 2020. Ce contrat du 9 juin 2023 prévoyait également un complément de prix conditionné à l'obtention de la certification FDA de 2 produits obtenue en septembre 2023.

Au titre de ce contrat, la société BIOSYNEX SA a versé au cours de l'exercice 2023 :

- La somme de 250 036,3 \$ à la société ALA Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 500 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 150 021,76 \$ à la société AJT Financière pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 300 000 \$ en juillet 2020.
- La somme de 100 014,5 \$ à la société AXODEV pour l'acquisition des titres détenus par elle (y compris complément de prix). Ces titres avaient été achetés pour un montant de 200 000 \$ en juillet 2020.